

La vie politique en Europe et dans le monde

Jean-Pierre Gouzy

Rédacteur en chef puis directeur politique de L'Europe en formation, Secrétaire général du Centre international de formation européenne (1954-1982), il a également présidé l'Association des journalistes européens de 1978 à 1982.

L'auteur tient cette chronique depuis 1964.

D'une actualité foisonnante, j'ai extrait aujourd'hui deux dossiers brûlants :

- D'une part, « l'automne du printemps arabe », pour tenter de nous faire une idée aussi pointue que possible de l'état des mutations en cours chez nos voisins du Sud et de l'Orient immédiat.
- D'autre part, un bilan factuel de la très grave crise financière, bancaire, monétaire que traverse la zone euro, au cœur de l'Union européenne, avec en prime une brève prise de vue sur le débat budgétaire européen qui s'amorce.

L'automne du printemps arabe

On peut, maintenant, percevoir avec un minimum de recul la portée des événements qui se sont bousculés au portillon de l'histoire, autour des rives méridionales et orientales de la Méditerranée, mais aussi au-delà jusqu'aux confins de la péninsule arabe depuis le début 2011.

Une sorte de frémissement a parcouru les foyers du monde musulman modifiant la donne politique et les équilibres régionaux au Maghreb comme au Machrek, ébranlant les despotismes établis de longue date, si-

non depuis l'origine des temps, malgré l'existence de civilisations qui ont connu leur apogée, pour certaines, depuis plusieurs millénaires. C'est un changement majeur au moins potentiellement, même s'il se traduit pour l'heure, dans les faits, par des résultats disparates dont la cohérence historique n'est pas encore évidente.

« L'Europe » est au premier chef concernée, de même qu'elle le fut directement par ce qui se déroulait à ses frontières orientales face aux débordements de l'univers soviétique entre la fin de la deuxième guerre mondiale et le début des années 1990. L'Union pour la Méditerranée, telle que Nicolas Sarkozy a tenté de l'initier, au temps où l'Égypte de Moubarak était hautement fréquentable, a fait la démonstration de sa carence conceptuelle. La Ligue arabe, vague confédération d'États arabes s'est avérée totalement inopérante, même si elle a soutenu les révoltés de Benghazi. L'Union européenne, elle-même, malgré ses avancées démocratiques, s'est dérobée en tant que telle, dans deux cas majeurs : la Libye et la Palestine. Nous y reviendrons.

- Tout d'abord, ce qu'on appelle le « printemps arabe » a désigné divers États qui s'incarnent de manière hétérogène dans la « nation » du même nom, précisément au nom d'une même langue et d'une même dominante culturelle et religieuse, même si elle s'est incarnée dans l'une des plus complexes diversités humaines qui caractérise notre monde.

Pour y voir clair, j'essaierai de classer les pays considérés par rapport aux événements qui se sont déroulés depuis dix mois en trois groupes.

- D'une part, il y a le cas des pays où le paysage politique n'a pratiquement pas changé : la République dite « démocratique et populaire » d'Algérie ; la Mauritanie ; la monarchie jordanienne, malgré certains aménagements institutionnels qui lui valent un satisfecit « de Bruxelles », la République libanaise ; mais aussi les Émirats arabes unis (autrefois, *Trucial States*) ; ceux du Qatar et du Koweït stratégiquement basiques pour les intérêts américains au Moyen-Orient ; ceux aussi du sultanat d'Oman ; du petit royaume de Bahreïn qui sert de base à la 5^e flotte américaine (même s'il a failli basculer dans une révolution conduite par les chiïtes contre la dynastie locale sunnite). Les micro-États du golfe Persique gorgés de pétrole, de gaz et de dollars assurent, il est vrai, un niveau de vie enviable à leurs ressortissants et emboîtent le pas aux démocraties occidentales dont ils partagent les intérêts, tout en se distançant d'elles quand il est question d'Israël. Islam oblige !

- Dans un deuxième groupe de pays, le « printemps arabe » a suscité des réformes modérées, compte tenu de leur évolution propre. C'est

d'abord le fait du Maroc où le roi Mohammed VI est à la fois chef spirituel et temporel, en tant que descendant du Prophète. Le pays poursuit une évolution jusqu'ici à peu près pacifique et à pas comptés depuis les années 1970-1980, malgré le récent attentat de Marrakech. Malgré également une opposition qui s'est manifestée *pugnacement*, notamment, celle du Mouvement des jeunes du 20 février (2011) : plus de 70 % des Marocains se sont rendus aux urnes en juillet dernier approuvant la révision de la constitution à une majorité écrasante. Ainsi, le premier ministre sera désigné à l'issue des élections du 25 novembre 2011 par le parti arrivé en tête du scrutin et non par le roi.

Autre cas de figure : l'Arabie saoudite, gardienne des lieux saints de l'Islam. Monarchie ultra-conservatrice, dont la loi est le Coran et la Sunna. Elle a approuvé son octogénaire souverain, le roi Abdallah, lorsqu'il a accordé, le 25 septembre dernier, le droit de vote aux femmes à partir de 2015 lors des scrutins municipaux et celui de se présenter aux conseils municipaux... Mais, pas d'excès de vitesse, les Saoudiennes ne pourront pas encore accéder à un permis de conduire.

- Dans une troisième catégorie, nous trouverons des pays comme la Syrie et le Yémen où des soulèvements sanglants sont en cours, mais n'ont pas encore débouché sur le changement au moment où nous rédigeons cette chronique.

- En Syrie où la révolte a débuté le 15 mars dernier, les manifestations contre le clan alaouite de la famille el-Assad ont pris une tournure de plus en plus violente, le régime baasiste (donc, en principe « laïque », mais de fait dictatorial), n'hésitant pas à faire appel aux chars et hélicoptères de combat de l'armée pour mater des déferlantes protestataires rassemblant des dizaines de milliers « d'indignés ». On estime à plus de 3 000 le nombre des tués, à plusieurs milliers, celui des arrestations et à 15 000 celui des personnes réfugiées dans la Turquie voisine. Malgré ce bain de sang et ce bras de fer, les désertions dans l'armée ; la formation d'un « conseil national » de l'opposition, siégeant à Istanbul ; les remontrances de divers « pays frères » qui ont rappelé leurs ambassadeurs ; la rupture avec le gouvernement turc qui entretenait d'excellentes relations bilatérales avec Damas ; les sanctions décrétées par l'Union européenne (notamment en décidant un embargo sur le pétrole syrien), le Bachar el-Assad système a jusqu'ici tenu bon. Le Conseil de sécurité de l'ONU a manifesté sa réprobation, le 2 août dernier, mais la Chine et la Russie, disposant du droit de veto, ont bloqué une résolution présentée le 4 octobre

par les Britanniques, les Français, les Allemands et les Portugais soutenus par les Américains, dénonçant formellement la répression, même s'il n'y était question que d'éventuelles « mesures ciblées ». Autre fait qui doit être souligné : les grands pays émergents (Chine, Inde, Afrique du Sud) ont soutenu l'attitude négative de Pékin et de Moscou. Ceci, au nom du sacro-saint principe de souveraineté nationale qui demeure, apparemment, l'alpha et l'oméga de la société politique internationale contemporaine. L'attitude de la Russie doit, tout particulièrement, être pointée en la circonstance. Grande pourvoyeuse d'armes, depuis l'époque soviétique, au profit de Damas, elle manifeste son hostilité à tout ce qui pourrait apparaître comme un droit d'ingérence, alors que son abstention au Conseil de sécurité a permis, avec celle de la Chine, d'y adopter une résolution donnante, en fait, le « feu vert » aux occidentaux pour intervenir, par le truchement de l'OTAN, en Libye.

- Précisément, disent les Russes, vous avez interprété de façon extensive la résolution 1973 du Conseil de sécurité présentée par Londres et Paris, autorisant l'usage de la force en Kadhafie alors qu'il s'agissait seulement d'« *assurer la protection des populations civiles* ». Nous ne sommes pas dupes du jeu de rôle du Kremlin, mais il a effectivement existé deux poids, deux mesures dans la manière de traiter le cas du despote Kadhafi et celui du despote Bachar al-Assad. En fait, le Maghreb et le Proche-Orient ne se ressemblent pas... « *Soyons réalistes*, observait très justement le géopolitologue Frédéric Ancel, *chacun au Proche-Orient, s'accommode fort bien d'Assad au regard de ses propres intérêts* » y compris, paradoxalement, dans le cas d'Israël et de l'administration américaine farouchement opposés à l'Iran, en raison de son régime opaque dissimulant une politique nucléaire dangereuse. Or, l'Iran chiite d'Ahmadinejad et la Syrie alaouite (donc « néo-chiite ») de la famille Assad n'ont cessé de s'épauler mutuellement, avec une double caractéristique commune : l'utilisation systématique de la violence contre toute opposition et la disposition de forces armées conséquentes.
- Autre cas de figure d'une résolution encore inaboutie en Orient, celui de la République islamique du Yémen (« Al-Yaman », la « terre du Sud » en arabe). Là, même si les médias modernes ont contribué à dévoiler la réalité, nous sommes devant le cas de figure de convulsions d'un autre âge, entre une opposition multiforme, socialiste, nassérienne, islamiste y compris avec la participation d'Al-Qaïda, donc par définition très divisée, malgré l'existence d'un conseil de

transition et l'existence d'un gouvernement légal dépendant d'Ali Abdullah Saleh, le potentat qui dirige le pays mais dont le mandat se termine en 2013, auquel le Conseil de sécurité de l'ONU a expressément demandé, le 21 octobre, de quitter le pouvoir. Des échauffourées d'une extrême violence l'ont opposé aux contestataires. Grièvement blessé, dans son palais présidentiel, au cours de l'une d'elles, le 3 juin 2011, il a dû quitter son pays pour se faire soigner trois mois durant en Arabie Saoudite voisine. Son retour auquel on ne s'attendait plus dans la capitale yéménite le 20 septembre dernier, avec l'appui des forces militaires « loyales » s'opposant aux forces militaires et tribales « rebelles » a provoqué un regain de violences au cours d'affrontements qui ont ajouté des centaines de morts à de précédents lots de cadavres. L'épicentre de toutes les contestations est resté la « place du changement » au cœur de la ville de Sanaa.

Par ailleurs, trois provinces de l'Est yéménite sont sous contrôle d'Al-Qaïda dont les forces aéronavales américaines stationnées au large du Yémen surveillent de près les allées et venues. C'est ainsi qu'un drone *United States* a liquidé, le 30 septembre, le principal responsable des émules de feu Ben Laden dans la région : l'imam Anouar al-Aulaqi, yéménite d'origine américaine qui a fait ses études aux États-Unis.

- Enfin, j'aborde une dernière catégorie de pays arabes : celle où les précédents systèmes despotiques ont basculé (la Tunisie, l'Égypte, la Libye).
 - En Tunisie, les élections pour l'assemblée constituante prévues au terme de la révolution dite du « jasmin », pour le 24 juillet dernier, ont été reportées au 23 octobre. La « Haute instance indépendante pour les élections » a imposé des listes paritaires hommes-femmes. Une profusion de partis (105 homologués, 1 500 listes, 11 000 candidats) a fait irruption sur la scène politique monopolisée par le couple et le clan Ben Ali depuis vingt-trois ans, grâce à l'institution d'un parti-État (le Rassemblement constitutionnel démocratique) habilement manipulé. La plupart des formations issues de ce spontanéisme démocratique sont appelées à jouer un rôle éphémère. L'enjeu du scrutin portait sur les décomptes des résultats obtenus par les formations laïques et les islamistes, notamment du parti Ennahda de Rached Ghannouchi, qui est arrivé largement en tête (90 sièges, sur 217). Son objectif constitutionnel, tout en se présentant

sous les traits d'un « islamisme modéré », est de faire référence à la Charia et d'arabiser graduellement la société tunisienne.

À noter, au passage, la visite rendue à Tunis, le 15 septembre, du premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan et le soutien qu'il a tenu à apporter aux partisans d'Ennahda qui disposeraient, par ailleurs, d'encouragements financiers substantiels de certaines pétromonarchies du Golfe.

Au terme de ses travaux qui ne devraient pas excéder un an, la Constituante tunisienne céderait la place à une Assemblée législative élue. Rien ne garantit, pour autant, que tout se déroulera dans le calme quand on voit encore ce qui vient de se passer à l'université de Sousse et l'attaque par les « barbus » d'une télévision privée à Tunis, le 9 octobre.

- En Égypte, les élections législatives prévues en septembre ont été reportées au 28 novembre. À l'inverse du processus tunisien, la phase constituante devrait se dérouler ultérieurement. Pour le moment, et contrairement également à ce qui se passe à Tunis, c'est l'armée qui assure la transition, au nom d'un « conseil supérieur des forces armées » composé de militaires devant leur carrière à l'ancien président égyptien, Hosni Moubarak, qui leur a remis ses pouvoirs le 11 février dernier, après les manifestations contestataires spectaculaires et sanglantes de la place Tahrir, dont les images ont été mondialisées grâce aux réseaux d'internautes cairotés en plein boum.

« *Vae victis* »... Le procès de Moubarak, de ses deux fils, Alaa et Gamal, s'est ouvert dans la capitale égyptienne le 3 août dernier, sous la protection de militaires (8 000, dit-on, plus les chars). L'ancien potentat déchu et malade est apparu sur une civière dans une cage faisant office de box. Accusé, entre autres griefs, d'avoir fait tuer 846 personnes lors du soulèvement et par ailleurs d'enrichissement personnel, l'ancien garant n° 1 de la politique américaine dans le monde arabe et coprésident temporaire de l'Union pour la Méditerranée, risque la peine capitale.

L'été dernier a été relativement calme en Égypte, même si des violences sporadiques se sont produites au Caire, à Alexandrie et Suez, mettant en cause l'actuel chef de l'armée, le maréchal Tantaoui. Par ailleurs, c'est un fait que la frontière orientale du pays bouclée sous Moubarak est devenue une source d'inquiétudes, aussi bien pour Le Caire que pour Jérusalem. En août, une série d'attentats dans le sud d'Israël a fait plusieurs morts... Les Israéliens, à leur tour, ont bombardé la bande de Gaza tuant notamment des policiers égyptiens.

tiens à la frontière entre les deux pays, dans le Sinaï. En septembre, le gazoduc livrant du gaz à Israël et la Jordanie a été touché par une explosion. C'est la sixième depuis février. Or, 43 % du gaz naturel consommé en Israël est produit en Égypte.

Dernier incident révélateur de tensions : l'attaque de l'ambassade d'Israël au Caire dans la nuit du 9 au 10 septembre, faisant un mort et 200 blessés.

Ces événements illustrent la fragilité de la situation dans un pays clé du monde arabe, dominé par l'incertitude des rapports de force entre l'armée, les islamistes, les coptes, les partis « laïcs », et la jeunesse nostalgique des manifs de la place Tahrir. Les islamistes de l'organisation des « frères musulmans » implantés dans la société de longue date, inquiètent manifestement l'armée qui négocie en coulisse les conditions de son retour dans les casernes au sortir de la période de transition et qui, dans cette perspective, a violemment réprimé, le 10 octobre, une manifestation coopte au Caire, faisant 25 tués et des centaines de blessés.

- Enfin, il y a le cas libyen... Grâce aux bombardements de l'OTAN (9 658 frappes comptabilisées) et d'une manière plus large l'intervention logistique militaire et financière d'une coalition de pays activée par Paris et Londres avec un appui technologique décisif de Washington, sans oublier, plus discrètement des « forces spéciales » françaises et britanniques, aidant la rébellion au sol, celle-ci a fini par s'emparer de Tripoli, le 25 août. Le potentat du désert, après quarante-deux années de pouvoir sans partage, a pris la fuite et plus de deux mois durant est demeuré introuvable. Les combats n'ont vraiment cessé que le 20 octobre avec la chute de Syrte – distante de 360 kilomètres de la capitale libyenne. Chute qui a permis aux « thuwars » venus de Tripoli, de Misrata et de Cyrénaïque de « régler son compte » au colonel Kadhafi dans la ville même où il avait vu le jour, en 1942, alors que l'Africa Korps du général Rommel occupait la région. Le « Guide » a été tué, les armes à la main, par ses adversaires, dans les ruines d'une ville assiégée, lourde de relents pestilentiels, à la suite de la frappe d'un convoi par deux Mirages français et d'un drone américain.
- Constat expéditif du danois Anders Fogh Rasmussen, le sémillant Secrétaire général de l'OTAN : « *Après quarante-deux ans, le régime de la terreur est enfin arrivé à son terme* »... Tandis que le haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme demandait la mise sur pied d'une enquête à propos de la mort de celui qui se voulait le

« promoteur culturel » d'une nouvelle forme de « révolution islamique », dont les préceptes figurent dans son célèbre petit livre vert, désormais posthume. L'enquête en question a été enterrée *subito presto* avec le cadavre de Kadhafi.

Le 24 octobre, le président libyen de transition, Mustapha Abdel Jalil, a proclamé à Benghazi, « la libération » du pays et annoncé la future constitution instaurant la Charia et autres préceptes de la loi islamique, y compris, a-t-il cru devoir préciser, afin que nul n'en ignore, sur le divorce, le mariage, la polygamie.

« *Allah Akbar* » clamait une foule jubilatoire... Tandis qu'Alain Juppé paraissait, de l'autre côté de la Méditerranée, une fois encore, avoir avalé son parapluie, en prenant connaissance des derniers développements tunisiens et libyens, conditionnant l'aide exceptionnelle des Occidentaux au « respect des valeurs démocratiques ».

Quels sont les principaux enseignements que nous ont inspirés les événements qui se sont déroulés depuis le 19 mars dernier en Cyrénaïque autour de Benghazi (dans l'antiquité Bérénice ou jardin des Hespérides) d'où est partie la rébellion; en Tripolitaine (du nom grec « Tripolis ») et même au Sahara libyque – le Fezzan – qui jouxte les confins du Sud algérien et du Niger septentrional sur plus de 1 300 kilomètres de frontières héritées de l'ère coloniale.

1. L'escalade anti-khadafiste a progressé à partir de trois foyers insurrectionnels: Benghazi, à l'Est; la grande cité portuaire de Misrata, qui a résisté à tous les assauts, au centre; les montagnes du Djebel Nefoussa, en Haute-Tripolitaine. Sept mois se sont néanmoins écoulés depuis ses débuts et on peut penser que l'opposition armée, mais désordonnée, aux forces dites « loyalistes » aurait été incapable de l'emporter sans cet appoint décisif. Ce qui signifie que le colonel fondateur de la Jamahiriya (« état de masse » dont il s'était voulu le chantre) avait également des partisans et pas seulement dans son clan, sa tribu d'origine, ses cercles clientélistes ou de mercenaires rémunérés grâce aux revenus des hydrocarbures, puisque la Libye est une des premières réserves de pétrole du monde. L'acharnement des combats à Tripoli, Misrata et Syrte n'a pas échappé. L'Union africaine, bien que divisée à propos de Kadhafi, ne l'a pas vraiment lâché. Le voisin algérien a observé ce qui se passe en Tripolitaine et en Cyrénaïque avec une extrême défiance, redoutant des incursions incontrôlables sur son propre territoire.

2. Le Conseil national de transition (CNT) qui s'est substitué au régime Kadhafi n'est encore que superficiellement représentatif de la fragile mosaïque des rebelles libyens sous la présidence d'un ancien ministre de la justice du « Guide », Mustapha Abdel Jalil. Le commandant en chef des forces révolutionnaires entrées à Tripoli, Abdel Hakim Belhadj, est un islamiste de choc qui fut proche d'Al-Qaida, ancien djihadiste en Afghanistan, capturé par la CIA, livré à la police secrète de Kadhafi, condamné à mort, mais finalement gracié et libéré. Par ailleurs, le chef militaire de la rébellion libyenne, assassiné le 28 juillet près de Benghazi, le général Abdel Fatah Younes, l'aurait été précisément par une faction islamiste de la rébellion qui reprochait à cet ancien dirigeant des forces spéciales de Kadhafi d'avoir éliminé, à ce titre des islamistes djihadistes.
3. Parmi les États de l'Union européenne, membres de l'OTAN, seuls le Danemark et la Belgique ont participé aux opérations de bombardement aux côtés des Français et des Britanniques. L'appui des États-Unis, notamment grâce aux frappes de leurs drones, a mis également en lumière les failles d'un engagement européen en état de dépendance de la logistique de l'OTAN, contrôlée par les États-Unis. Même si ce sont des Européens qui « *ont fait le job* », comme l'a dit Alain Juppé, l'Europe de la défense demeure une coquille vide. L'Allemagne, par exemple, est restée, pour sa part dans l'expectative, comme la Pologne. Parmi les membres européens de l'OTAN n'appartenant pas à l'Union européenne, seule la Norvège a participé aux bombardements. La Turquie, avant de reconnaître le conseil de transition, a critiqué les frappes aériennes occidentales et s'est opposée à l'instauration d'une zone d'exclusion aérienne au moment où les appareils français, anglais et américains participaient aux raids aériens.

« Si l'actuel déclin des capacités militaires européennes n'est pas stoppé, voire inversé, a déclaré l'ancien chef du Pentagone, Robert Gates, les futurs dirigeants américains risquent tout simplement de conclure que l'investissement des États-Unis dans l'OTAN est dé-

passé ». Seuls, en effet, cinq Européens de l'Alliance consacrent à leur défense 2 % de leur PIB, dont la France et le Royaume-Uni.

Quels projets pour la Libye désormais ?

D'abord assurer la sécurité, puis exister. Jamais aucune élection n'a été organisée dans ce pays tribal et désarticulé ; Il n'y a pas, pour le moment, de véritables partis politiques, ni traditions démocratiques, pas de société civile indépendante. Tout reste à faire. Nous sommes face à l'inconnu.

Le conseil national de transition pense évidemment à la rédaction d'une constitution ; à la formation d'un gouvernement provisoire capable de réunifier administrativement et militairement le pays ; à des élections pour une assemblée chargée de rédiger une constitution, indépendamment du sort qui sera réservé aux proches de Kadhafi et notamment de celui qui fut son véritable premier ministre, son fils Saïf, poursuivi pour « crimes contre l'humanité » par la Cour pénale internationale de La Haye, forte désormais de la coopération de 117 États membres de l'ONU qui ont reconnu sa juridiction, sur les 193 que comptent les Nations Unies.

Même si la manne pétrolière aiguise déjà les appétits, sur le plan économique, la situation est, pour le moment, désastreuse. Des villes ont été saccagées. Des centaines de milliers de personnes ont fui les pays et la guerre. Nous héritons d'une société aux dimensions claniques et tribales. Directement ou indirectement, l'Union européenne sera impliquée dans sa reconstruction. Le voudrions-nous, donc, nous ne pouvons pas nous en désintéresser et ne pas nous sentir concernés.

Alertes en Méditerranée ?

- Le tableau que nous venons, à très grands traits, de brosser à propos du Maghreb et de l'Orient proche serait, cependant, incomplet, si nous n'évoquions pas les conséquences du « printemps arabe » dans cette partie du monde, d'une part sur la *question palestinienne* ; d'autre part, à propos du *positionnement de la Turquie* :

- Il existe effectivement, en vertu des accords conclus à Oslo en 1993, une sorte de « proto-État » palestinien en morceaux sur les territoires de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, cette dernière aujourd'hui sous le contrôle des islamistes du Hamas. Depuis lors,

on discute, on palabre à perte de vue pour arriver à un *modus vivendi* acceptable en même temps par les Palestiniens et par Israël qui poursuit son implantation à Jérusalem-Est ainsi qu'en Cisjordanie même, au grand dam d'une Autorité palestinienne dont le président actuel Mahmoud Abbas est l'héritier de Yasser Arafat. Mais aucun problème de fond n'a pu être réglé depuis la résolution des Nations Unies de 1947, décidant de créer deux États dans le cadre de la Palestine : l'un Israélien, l'autre Palestinien. Ce dernier n'a jamais vu le jour, sinon sous la forme atrophiée d'une Haute Autorité. On ne va pas refaire l'histoire, mais chacun sait que cette question – ô combien sensible ! – a transformé le Proche-Orient en foyer privilégié de tensions internationales.

- Le 20 septembre, Mahmoud Abbas a donc demandé – ce n'était pas un scoop, car son projet était connu – aux Nations Unies la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État. Au niveau du Conseil de sécurité, cette requête n'a aucune chance d'aboutir, les États-Unis, pour ne prendre que leur exemple, ayant décidé d'apposer leur veto. Au niveau de l'Assemblée générale, le « parlement des états de l'ONU », elle disposerait, par contre, de l'appui d'une majorité de pays représentés : plus de 120 sur 193. Le droit de veto n'existe pas au sein de l'Assemblée générale, mais elle n'a pas le pouvoir de consacrer un État en bonne et due forme, cette faculté relevant du seul Conseil de sécurité. Tout ce que Mahmoud Abbas peut espérer obtenir pour son peuple, dans les circonstances présentes, est un statut « d'État non-membre » à l'image de celui dont dispose le Vatican.

L'adversaire du premier palestinien, M. Netanyahou, ne veut pas entendre parler d'un statut d'État membre. Ni même, en dehors d'un accord bilatéral à sa convenance, d'une Palestine admise dans le giron onusien comme « État non-membre » puisque celui-ci accéderait aux divers organismes des Nations Unies et aurait, du même coup, la faculté de s'adresser à la Cour internationale de justice. Or, par exemple, la Cour pourrait fort bien condamner la politique de colonisation de l'État hébreu qui vient encore de donner son feu vert à la création de nouvelles tranches de logements à Jérusalem, pour faire face à la crise de l'habitat. L'Autorité palestinienne exige, *a contrario*, l'arrêt de la colonisation avant toute relance d'un « processus de paix » qui n'a jamais paru plus englué.

Dans cette nouvelle épreuve, quels sont les rapports de forces ? Israël peut compter sur les États-Unis qui désapprouvent les initiatives

unilatérales des Palestiniens rappelant à Mahmoud Abbas qu'ils permettaient de boucler le budget de sa Haute autorité.

Les Palestiniens disposent, inversement, de l'appui de la plupart des États des pays émergents ou du tiers-monde. L'Union européenne, à son habitude, est divisée : l'Espagne, la Belgique, l'Irlande, la Suède et le Portugal sont favorables à la reconnaissance unilatérale d'un État palestinien. L'Allemagne, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque s'y opposent. Le Royaume-Uni et la France veulent « *préserver le processus de négociations* » et donc, jusqu'à plus ample informé, ont évité de se prononcer clairement. La Russie et la Turquie, pour leur part, soutiennent la candidature palestinienne. D'autre part, le cas de la représentativité du Hamas dans la bande de Gaza n'est guère évoqué alors que l'échange d'un prisonnier militaire israélien, Gilad Shalit, contre un millier de Palestiniens classés « terroristes » vient de rappeler à la société internationale la cruelle réalité de son existence politiquement incontournable.

Je ne sais, à vrai dire, et je ne suis pas le seul, quand viendra « le bon moment » pour vider ces contentieux empoisonnés. Ce que je sais, par contre, c'est qu'Israël risque de s'enfermer de plus en plus, l'éveil du monde arabe aidant, dans cet océan arabo-musulman qu'est le Proche-Orient, où, à l'exception du Liban et de trois pétromonarchies du Golfe, tous les pays disposent d'une population à forte croissance démographique : 63 % de gens ont aujourd'hui moins de 30 ans. Cette proportion atteint même 65 % dans deux pays voisins d'Israël : la Syrie et la Jordanie.

- Autre cas de figure, précisément, dans ce méli-mélo, à moins qu'il ne s'agisse d'un capharnaüm puisque nous parlons de l'Orient : la Turquie qui vient de durcir sa politique vis-à-vis de l'État Hébreu (expulsion de l'ambassadeur d'Israël en poste à Ankara, suspension des accords militaires, saisine de la Cour internationale de Justice) au motif qu'Israël a refusé de s'excuser pour le raid mené en 2010 contre le *Mavi Marmara*, principal bâtiment d'une flottille humanitaire s'efforçant de briser le blocus de Gaza, causant la mort de 9 citoyens turcs. Ankara aux prises avec un regain de la rébellion kurde qui a fait – tenez-vous bien - 45 000 morts depuis 1984, soigne de nouveau ses relations avec le monde arabe et principalement avec l'Égypte que M. Erdogan est venu visiter avec six ministres flanqués d'une cohorte de businessmen, porteurs d'une économie en pleine croissance. Son discours a été au Caire le même que ceux qu'il a tenus à Tunis et Tripoli, proposant à ses interlocuteurs d'adopter

le même paradigme islamo-conservateur, mais démocratiquement fréquentable, du parti AKP au pouvoir à Ankara.

- Membre de l'OTAN, la Turquie vient d'accepter l'installation d'un radar, en fait américain, sur son territoire face à la menace nucléaire iranienne. Toujours candidate à l'Union européenne, la Turquie, depuis que d'importants gisements de gaz *offshore* ont été découverts autour de Chypre, où une compagnie israélo-américaine vient de procéder à des premiers forages, fait vigoureusement valoir ses droits, d'autant que la zone de prospection concédée porte le nom provocateur « d'Aphrodite ».

À juste titre, les chancelleries redoutent une nouvelle escalade diplomatique n'excluant pas des tensions plus musclées, d'autant que la République chypriote turque n'est parvenue à aucun accord avec la République chypriote grecque, la seule internationalement reconnue et qui doit, au surplus, présider l'Union européenne, six mois durant, l'année prochaine. Obama s'inquiète de ces nouvelles tensions, alors que, pour l'heure, la seule vraie question est de définir des frontières maritimes mutuellement acceptables par Ankara, Nicosie, Damas, Beyrouth, Jérusalem qui, en prime, devraient concerner également la bande de Gaza.

L'Europe anxieuse

Pendant que cette transformation accélérée du monde oriental s'opère sous nos yeux, et que le bras de fer engagé par Washington au Pakistan, à propos de l'Afghanistan reste menaçant, l'Union européenne et en son centre, la zone euro, se trouvent en plein désarroi économique et financier. La fragilisation monétaire qui ne cesse de s'accuser est de loin le dossier déterminant du moment, même si ce n'est pas le seul, tant s'en faut. La crise contribue de plus en plus au développement d'une atmosphère anxieuse dans une construction européenne intéressant 27 États (28 en 2013) et, aujourd'hui, plus d'un demi-milliard d'habitants sur le vieux continent.

Le cours récent de l'histoire a voulu que la mise en œuvre du traité de Lisbonne coïncide fâcheusement en décembre 2009 avec le développement d'une éruption financière majeure qui se propageait à partir des États-Unis, rappelant les conséquences du Krach de Wall Street de 1929. Quand, en effet, Obama est arrivé à la Maison Blanche, sa priorité a été de freiner la généralisation des faillites immobilières et les saisies consécutives (crise des subprimes), pour redynamiser l'économie américaine et permettre une sortie de récession. Deux événements ont alors eu valeur de symboles outre-Atlantique : la faillite de la banque Lehman Brothers en

septembre 2008, considérée comme un mammoth mondial des grandes banques d'affaires et la quasi-faillite de General Motors, mise sous tutelle des pouvoirs publics qui injecteront massivement des capitaux dans le système bancaire et les méga-compagnies d'assurances précarisées. La croissance a plongé et n'a fait une timide réapparition qu'en mai 2009, pour reprendre de meilleures couleurs en 2010, tandis que des millions d'emplois étaient détruits et que la courbe du chômage faisait plus que doubler pour atteindre près de 10 % de la population active. Enfin, et surtout, cette épreuve a fait grimper une dette américaine atteignant 100 % du PIB en 2012, obligeant le Congrès à fixer en août dernier un nouveau plafonnement de l'endettement, à plus de 16 000 milliards de dollars (exactement : 16 400 milliards)! Qui plus est, la croissance de l'économie a rechuté et ne devrait plus, en 2011, n'être que de l'ordre de 1,7 %. D'où les mouvements protestataires actuels contre les abus de Wall Street, aux États-Unis. Parti de New York, le 17 septembre dernier, le mouvement des indignés américains a fait tache d'huile dans des villes aussi diverses que Los Angeles, Dallas, Houston, Washington, Chicago, Philadelphie.

Cette crise a frappé, à son tour, de plein fouet, l'Union européenne et, en son sein, tout particulièrement la zone euro, édifice monétaire dépendant politiquement des États souverains qui la composent, avec un seul outil (il est vrai de taille) qui lui soit propre : une banque centrale dont le statut lui donne comme objectif prioritaire la stabilisation des prix et, à l'image de la Bundesbank, lui assure son autonomie. La Banque centrale européenne (BCE) a été présidée, depuis l'origine, par Jean-Claude Trichet qui vient d'être relayé par l'italien Mario Draghi. Mais l'expérience n'a pas tardé à démontrer qu'une fédération monétaire ne pouvait durablement s'envisager en l'absence d'une fédération budgétaire et sans l'amorce progressive mais contraignante d'une fédération fiscale, surtout dans une période marquée par les bourrasques financières et des phases de croissance dépressives.

L'endettement public a explosé. Chacun des souverains partenaires de la zone euro a voulu l'affronter en fonction de ses propres contraintes de politique intérieure. Résultat : les deux critères clés du traité de Maastricht définissant l'Union monétaire (une dette ne dépassant pas 60 % du PIB et des déficits publics devant rester inférieurs à 3 % du PIB) ont volé en éclats. La croissance est devenue négative en 2009 pour ne redevenir faiblement positive qu'en 2010, sauf en Allemagne où elle a connu un rebond spectaculaire de 3,3 %. Elle n'a été supérieure à 2 % qu'au pays du père Noël (la Finlande) et au Luxembourg Grand-Ducal. En France, elle a culminé à 1,6 ; en Italie, à 1 point ; elle est restée négative en Espagne,

Irlande, Grèce. Hors zone euro, la Grande-Bretagne n'a guère fait mieux : 1,7 point.

De plus, les dettes publiques longuement accumulées ont crevé leurs plafonds, 166 % du PIB, en Grèce; 120 en Italie; 119,8 en Irlande; 107 au Portugal; près de 100 en Belgique; 86,8 en France; 84 au Royaume-Uni; 81 en Allemagne; 71 en Espagne, etc..

Comme vous le voyez, même la France, malgré une note AAA maintenue jusqu'ici par les agences de notation, la dette a atteint un seuil critique qui se traduit en un chiffre éloquent : 1 692,7 milliards d'euros le 30 juin dernier. D'où la nécessité enfin reconnue et désormais clamée par les pouvoirs publics de faire régresser les déficits du même nom. D'où la hantise de Nicolas Sarkozy, quand se produit une faillite comme celle de la banque franco-belge Dexia, de devoir accepter une intervention nationale qui, étant donné le poids de l'établissement en cause, peut avoir pour conséquence de compromettre une notation AAA de la France, déjà dans le collimateur des agences de notation. Et ce, alors que la campagne pour les élections présidentielles vient de s'engager dans l'Hexagone, à l'occasion des « primaires » organisées par le parti socialiste et que Paris a besoin de pouvoir emprunter à des conditions acceptables sur les marchés.

L'eurozone entre double dip et triple A

De fait, l'eurozone est sur la sellette. Selon Standard & Poor's, sur les 13 pays détenant la note d'excellence AAA, il y a, entre autres, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Finlande, l'Autriche et la France, mais la France avec un endettement élevé (plus élevé, par exemple, que celui de l'Espagne) est dans une position inconfortable, qui lui a permis jusqu'ici d'emprunter dans de bonnes conditions sur les marchés, mais elle s'est trouvée menacée de déclasserment à terme par l'agence Moody's, dans une annonce du 17 octobre. Les autres grands pays de la zone euro ont d'ailleurs vu leurs notations dégradées, comme ce fut encore le cas de l'Italie et de l'Espagne en octobre 2011. Par ailleurs, la même zone est menacée d'un « double dip », c'est-à-dire d'un « double creux » qui désigne, après une première chute du PIB suivie d'une (modeste, voire très modeste) reprise de la croissance, une nouvelle récession. Ce qui est considéré comme hautement préoccupant. Or, nous ne sommes pas très loin de ce double dip, quand on constate les résultats de la croissance au deuxième trimestre écoulé, avec un solde positif de 0,2 %. Dans le cas français, nous devrions avoir un léger redressement au troisième trimestre, mais nous serions encore en croissance nulle au dernier trimestre 2011. Souhaitons que nos prévisionnistes professionnels se trompent, mais convenons que nous faisons de la corde raide.

Parmi les grands États de la zone euro, l'Allemagne est, nous l'avons vu, celui qui récupère le taux de croissance le plus enviable (2,7 % prévisionnellement pour 2011 dans son ensemble même si une chute nette de la croissance est prévue en 2012), alors qu'il reste aux autres pays mentionnés, à faire preuve de la même crédibilité, d'autant que les projections dans cette zone et aux États-Unis s'avèrent médiocres, contrairement à celle des pays dits « émergents » (environ 6 %) et a *fortiori* de leur leader, le géant chinois (9 %).

Quant au taux de chômage, il demeure, à l'automne 2011, supérieur à 9 % de la population active dans la zone euro et l'Union européenne, variant de 21,5 points en Espagne (46 pour les 15 – 24 ans), à plus de 15 en Grèce, 14 en Irlande, entre 10 et 13 au Portugal; un peu plus de 6 en Allemagne; 4,2 et 4,3 aux Pays-Bas et en Autriche. Les écarts d'endettement, de croissance et de chômage sont révélateurs de la disparité des situations traitées, notamment au sein de la zone euro où trois États membres se sont d'ailleurs trouvés pratiquement en cessation de paiement: la Grèce, dès le début 2010; puis l'Irlande, fin 2010 et enfin le Portugal au printemps 2011.

Le cas de la Grèce est apparu à juste titre, comme le plus alertant. Le laxisme de ce pays partenaire l'a conduit à des mesures d'austérité de plus en plus drastiques et donc difficiles à supporter par les populations. D'une part, elle bénéficiait pleinement des fonds structurels européens mais, d'autre part, elle ne se préoccupait guère des engagements communautaires auxquels, cependant, son gouvernement avait librement souscrit en avalisant le traité de Maastricht.

Dès le 2 mai 2010, pour tenter de limiter les dégâts, l'Union européenne s'est accordée sur un premier plan de 110 milliards d'euros dans le but de sauver le pays en évitant aux pouvoirs publics grecs de devoir continuer à se refinancer sur le marché à un taux usuraire. Ces 110 milliards d'euros débloqués par l'UE et le Fonds monétaire international ont revêtu la forme d'un prêt. Mais, rapidement cet engagement s'est avéré insuffisant. Les marchés ont continué, non seulement à attaquer le « maillon faible » grec, mais s'en sont pris aux autres « maillons faibles » de notre zone monétaire et, en tout premier lieu, à l'Irlande et au Portugal, deux pays où la dette publique dépassait 90 % du PIB et dont les taux de croissance étaient atones ou négatifs.

Le 9 octobre 2010, la création d'un *Fonds européen de stabilisation financière* a donc été décidée à Bruxelles, avec une dotation globale de 750 milliards d'euros à la clé, dont 440 milliards d'euros de capacité effective d'emprunt. Mais le FESF a été conçu comme un mécanisme ju-

ridiquement provisoire et destiné à s'éteindre en 2013. D'où la nécessité ressentie d'en relayer et pérenniser la fonction.

Un été chaotique

Après des mois de tergiversation et de palabres, le 21 juillet 2011, les pays de la zone euro, réunis en « sommet » et impulsés par l'Allemagne et la France ont enfin décidé de sortir de l'immobilisme en habilitant, notamment, les Fonds de stabilisation à racheter des titres de dette souveraine détenus par les investisseurs et institué un mécanisme européen de stabilité (MES), de statut intergouvernemental qui, déclarait-on alors, sous réserve de la ratification parlementaire des 17 États membres de la zone serait doté, à partir de juin 2013, d'une capacité de prêts de 500 milliards d'euros.

Dans une atmosphère confuse, les agences de notation ont encore fait la loi (par exemple, Standard & Poor's et Ficht, ont abaissé celle de la Grèce dans la catégorie « spéculative », tandis que la pression des marchés commençait à se faire sentir dans une Italie qui, à elle seule, pèse plus de deux fois le poids économique des trois petits pays actuellement sous perfusion). L'Italie a, en effet, une dette de près de 2 000 milliards d'euros qui ne se compare pas à celle de la Grèce (350 milliards d'euros). Cependant, le 21 juillet dernier, le sommet des pays de la zone euro a décidé de mettre en œuvre un deuxième plan de sauvetage de la Grèce, financé à hauteur de 160 milliards d'euros, dont 109 à charge de l'UE et du FMI, le solde devant l'être par le secteur privé (banques, assurances). Les délais de remboursement de la dette ont été allongés de 7,5 années à 15 années minimum. Les taux d'intérêt seront de 3,5 %.

Engagement a été pris par tous les gouvernements concernés de ramener les déficits publics sous la barre des 3 % en 2013. Ce qui est, pour le moins optimiste, notamment (mais pas seulement) concernant la Grèce.

Curieusement, les mesures annoncées n'ont pas ramené le calme... Au cours des premières semaines d'août dernier, les taux d'emprunt à dix ans sur les marchés ont atteint des sommets (14 % en Grèce, plus de 10 en Irlande, plus de 6 en Italie et en Espagne, contre 2,4 % en Allemagne). De plus, les engagements pris en juillet 2011 devant être ratifiés par les dix-sept parlements nationaux concernés, la mise en œuvre de ce plan de sauvetage ne pouvait s'envisager que dans la deuxième quinzaine d'octobre, à condition que tous les partenaires confirment leur intention de passer de la parole à l'acte. Et ce, alors qu'on apprenait le 5 août que le pays leader de l'économie mondiale – les États-Unis – avait vu sa propre note perdre son triple A, pour être dégradée par l'agence Standard & Poor's.

C'est dans ce contexte délétère que, dans le but de parer au plus pressé, la Banque centrale européenne s'est mise à racheter massivement de la dette italienne, espagnole, irlandaise et portugaise, pour faire face à l'agressivité de marchés financiers qui ne cesseront de « dévisser » dans la crainte d'effondrements bancaires de la part des plus grands établissements financiers engagés en Grèce, en Italie, etc. visant tout particulièrement les maîtresses banques françaises comme le Crédit Agricole, la BNP, la Société générale. Notons au passage que Christine Lagarde dépêchée à la tête du FMI pour succéder à Dominique Strauss-Kahn dans les circonstances que l'on sait, a été la première à décréter l'urgence des recapitalisations bancaires européennes.

- Le 16 août, enfin, un mini-sommet franco-allemand (Sarkozy – Merkel) convoqué dans un Palais de l'Élysée estivalement déserté a demandé aux pays partenaires de la zone euro d'introduire une « règle d'or » dans chacune de leurs constitutions nationales, proscrivant désormais les déficits budgétaires et, au-delà, de l'ensemble des finances publiques, à l'image de ce que l'Allemagne a décidé pour elle-même à partir de 2016; d'autre part, de proposer la création d'un gouvernement de la zone euro d'une durée de deux ans et demi sous la houlette de l'actuel président du Conseil européen, le Belge M. Van Rompuy, qui se réunirait deux fois l'an, mais qui, par définition, ne serait responsable que devant les seules instances nationales.

Enfin, Angela Merkel et Nicolas Sarkozy sont tombés d'accord pour proposer une taxe sur les transactions financières. Quelles que soient les vertus à terme de ces propositions, ou leur caractère contestable pour certaines d'entre elles (Jacques Delors, par exemple, a qualifié de « gadget farfelu » le « gouvernement économique » proposé), il faut bien admettre qu'elles ne répondaient pas aux défis de l'immédiat. C'est-à-dire: mettre fin à la récession et à la dégringolade boursière; rendre crédible la tentative de sauvetage de la Grèce alors que des voix autorisées de plus en plus nombreuses demandaient de balancer ce pays hors de la zone euro, au risque de provoquer un « effet domino » aux conséquences dangereusement imprévisibles. Au surplus, le couple franco-allemand considérait comme prématuré un processus de mutualisation de la dette dans l'eurozone monétaire, préconisé par certains leaders politiques, économistes, entrepreneurs, intervenant dans le débat sur la crise.

Si on jette maintenant un regard sur la situation particulière des pays de la zone euro qui se trouvent, du fait de la crise et de leur endettement, dans « l'œil du cyclone » et ont été amenés à prendre des dispositions drastiques, c'est avant tout le cas de la Grèce qui retient l'attention.

• La Grèce a continué à creuser des déficits publics mais, prenant le taureau par les cornes, elle a adopté un troisième plan de redressement, le 21 septembre, pour convaincre ses partenaires de la zone euro de la résolution dont le gouvernement de M. Papandréou, aujourd'hui au pouvoir à Athènes était décidé à faire preuve. On taille donc dans les retraites et les salaires. On multiplie les suppressions de postes, étant entendu que ces dispositions viennent s'ajouter aux 28 milliards d'euros de coupes budgétaires et d'impôts dans l'immobilier déjà décidés. Bien entendu, la rue hellène gronde contre une austérité grandissante qui provoque une forte baisse du pouvoir d'achat et réduit, par ricochet les possibilités d'intervention de l'État. Que pourraient faire d'autre les Grecs pour sortir du pétrin? Réduire tout d'abord les dépenses militaires jugées démesurées par rapport à la taille de l'État, mais toujours estimées nécessaires à Athènes face à « l'ennemi héréditaire » turc, certes surarmé lui aussi mais qui cohabite avec les Grecs au sein de l'OTAN. D'autre part, mettre fin au statut fiscal très privilégié de l'Église orthodoxe grecque qui ne se compare à aucun autre cas de figure dans les pays de l'Union européenne. Enfin, les privilèges fiscaux dont bénéficie la marine grecque qui représente entre 6 et 7 % du PIB du pays, ne sont plus acceptables dans les circonstances présentes. Les armateurs de la principale marine marchande mondiale doivent mettre, eux aussi la main à la poche et leur statut, n'en déplaise, devrait être revu en conséquence.

De son côté, le gouvernement grec devrait pouvoir certainement, sans trop de peine, trouver les 50 milliards d'euros de privatisations dont il s'est engagé à mener à bien le processus, alors qu'il donne parfois le sentiment de traîner les pieds.

Beaucoup estiment que si la Grèce n'appartenait pas à une zone d'intégration monétaire, le problème se poserait différemment et il existerait, par exemple, selon Patrik Artus (Banque Natixis) et Laurence Boone (Bank of America), « *un large consensus sur les mesures à prendre: défaut très important* » qui pourrait représenter 50 % ou plus sur la dette publique et se traduirait par une dévaluation « massive » mais « *l'appartenance de la Grèce à l'euro change la donne: les investisseurs ont tendance à considérer que la méthode appliquée à un pays de la zone euro sert, de modèle pour le traitement des autres pays* ». Parmi les « éclopés », seule l'Éire retrouvera, sans doute, une faible croissance positive en 2011, tandis que le Portugal continue de plonger (-2,8 %).

Un mot sur l'Italie au passage, car le cas italien est stratégique. Les cures d'austérité se sont accélérées: 47 milliards, pour la première votée en juillet; la seconde de 54 milliards d'euros a été largement dictée par

les institutions européennes. Mais, nous l'avons vu, avec des prévisions de croissance très faibles, l'Italie doit faire face à un endettement colossal, tandis que son premier ministre, Silvio Berlusconi est devenu la cible des marchés et des procédures judiciaires.

Les rendez-vous d'octobre

Au mois d'octobre, la crise de la zone euro est devenue encore plus acérée. D'une part, les investigations des contrôleurs dépêchés à Athènes par la Commission européenne, le FMI et la Banque mondiale ont été plutôt négatives, les dispositions arrêtées par les Grecs ne répondant pas à leur attente. Le versement d'une tranche de financement de 8 milliards d'euros prévu en septembre a donc été reporté à deux reprises. D'autre part, la question d'une recapitalisation des banques européennes impliquées en Grèce et en Italie est désormais ouvertement posée, la question étant de s'entendre sur les moyens à mettre en œuvre (les chiffres cités ont oscillé entre 100 et 200 milliards d'euros), tandis que des abandons de créances significatifs paraissaient inévitables.

Dans le domaine bancaire, le seul accord concret à la date du 12 octobre concernait le compromis franco-belge sur le démantèlement de Dexia, avec l'appui précieux du très islamiste petit et richissime Qatar, mais il s'agissait d'un cas bien spécifique. En ce qui concerne les banques impliquées en Grèce, la dernière rencontre Merkel-Sarkozy à Berlin le 9 octobre, n'avait rien permis de dégager de concret au-delà de l'affirmation d'une solidarité de principe. Résultat de l'exercice : David Cameron considérait, avec une désinvolture très « british », que « *l'euro est devenu une menace pour l'économie britannique et l'économie mondiale* » ; Obama envoyait un message pressant pour manifester sa préoccupation, tandis que son secrétaire d'État au Trésor, Timothy Gartner, venait faire la leçon à ses collègues européens et que la Banque mondiale s'inquiétait avec le FMI de « *l'inaction et des divergences politiques* » sur cette recapitalisation. Le sommet de l'Union européenne prévu le 17 octobre a donc, faute d'accord, été reporté au 23.

En fait, nous avons eu droit à un véritable parcours du combattant qui a commencé le 21 octobre, jour choisi afin de permettre à Angela Merkel et Nicolas Sarkozy de se rencontrer en aparté pour rapprocher leurs points de vue et dans la foulée, de tenir une réunion du Conseil des ministres des finances de l'eurozone, au cours de laquelle, d'entrée de jeu, il a paru évident que la dégradation de la crise grecque faisait tache d'huile en Espagne et en Italie où les autorités gouvernementales redoutaient, à leur tour, l'accélération de la détérioration économique-financière. À propos de la Grèce, il apparaissait déjà que certaines des dispositions envisagées expressément,

le 21 juillet dernier, ne tenaient plus la rampe. Ainsi, la décote de la participation « volontaire » du secteur privé dans le cadre du deuxième plan de sauvetage hellène, à hauteur de 21 % avait fait place à une nouvelle évaluation : celle-ci concernait au moins 50 % des titres d'emprunt grecs.

En contrepartie, les banques créancières procéderaient à une recapitalisation de leurs fonds propres, en cédant des actifs et/ou en faisant appel aux marchés, sans s'interdire, en dernier ressort, de s'adresser à de nouvelles interventions publiques nationales ou même de frapper à la porte du Fonds européen de stabilisation financière dont le statut vient d'être ratifié. Mais, c'était précisément là que le bât blessait le plus... Le FESF (EFSF en anglais) ne disposait que d'une dotation de 440 milliards d'euros (en fait, de moins de 300 milliards, puisqu'il avait déjà contribué au sauvetage de l'Irlande et du Portugal). Un tel montant était jugé insuffisant pour faire face, en particulier, à d'éventuelles défaillances de pays de la taille de l'Espagne et de l'Italie. Cette dernière, en particulier, qui est la troisième puissance économique de la zone euro. Si, par ailleurs, dès le 21 octobre, la chancellerie allemande avait donné son accord de principe à ce schéma, elle devait, en outre avant de s'engager, en référer au Bundestag, conformément aux règles édictées par la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, pour pouvoir donner officiellement son feu vert à ses partenaires. Le 25 octobre, forte de l'accord plus qu'honorable obtenu du Bundestag (503 voix sur 596), elle a participé avec toutes les prérogatives nécessaires aux Conseil européen et Conseil de la zone euro convoqués le même jour. L'accord définitif est intervenu, malgré divers incidents significatifs, le 27 au « petit matin ».

En fait, quatre résultats essentiels ont été obtenus à l'arraché :

1. Les banques et assurances de la zone euro ont dû accepter de perdre la moitié de la valeur des titres grecs en leur possession (soit 100 milliards d'euros), alors qu'ils refusaient, *a priori*, toute décote supérieure à 40 %. La dette grecque va, de ce fait, se trouver ramenée de 166 milliards à un peu plus de 120 milliards d'euros, en admettant que le pays ne creuse pas de nouveaux trous. Ne nous y trompons pas : ce montant est encore considérable pour un petit pays comme la Grèce, mais devrait permettre le renouvellement bancaire des prêts consentis à Athènes, venant à échéance.
2. L'augmentation des fonds propres des banques concernées par la crise grecque devra être de 106,4 milliards d'euros à la fin de juin 2012 au plus tard. Soit un ratio de 9 %

L'effort serait réparti de la manière suivante : 30 milliards d'euros pour la Grèce ; 26,2 pour l'Espagne ; 14,8 pour l'Italie ; 8,8 pour la France ; 7,8 en ce qui concerne le Portugal ; puis, respectivement : 5,2 (Allemagne) ; 4,1 (Belgique) ; 3,6 (Chypre) ; 2,9 (Autriche) etc.. En France, BNP-Paribas, la Société générale et le Crédit agricole ont entamé des plans de réduction de leurs activités depuis le début de septembre dernier. Dans la plupart des cas, selon Nicolas Sarkozy, les banques devront « consacrer la quasi-totalité » de leurs dividendes à cette recapitalisation. Bonus et dividendes attendront des temps meilleurs pour être satisfaits.

3. Le Fonds européen de stabilité financière (FESF) voit consacrer son mandat de « Fonds de sauvetage » de la zone euro. Au-delà de sa capacité d'intervention initiale, il pourra désormais disposer d'une faculté d'action de l'ordre de 1 000 milliards d'euros pour garantir partiellement des emprunts émis par des États en difficulté. Restent à définir les modalités de cette « faculté d'action » sachant que le diable, dans ce genre de tractations, se cache dans les détails. D'autre part, des fonds spéciaux (*special purpose vehicles*) seront mis en place pour « appâter » les investisseurs extérieurs. Nicolas Sarkozy s'est d'ailleurs précipité sur son téléphone pour voir comment le président chinois Hu Jintao réagissait d'entrée de jeu à cette perspective, d'autant que celui-ci dispose d'un confortable matelas de devises dont il serait naïf de penser qu'il accepterait de se dessaisir autrement qu'avec de juteuses contreparties. De plus, le FESF aura la latitude de recourir aux deux procédures simultanément. Dans cette affaire, le Fonds monétaire international aura aussi, à l'évidence, son mot à dire, sur la base d'un catalogue de modalités techniques à définir.
4. Un dernier élément spécifique à la zone euro doit particulièrement retenir notre attention : l'adoption par chaque État membre, de règles « *de préférence au niveau constitutionnel ou à un niveau équivalent* », relatives aux engagements du pacte de stabilité et de croissance, et ce *avant la fin de 2012*. On a donc introduit dans la déclaration finale du « sommet » de l'eurozone du 26 octobre 2011, la fameuse « règle d'or », limitant drastiquement les possibilités de dettes souveraines et de déficits publics, telles qu'elles étaient déjà édictées dans le traité de Maastricht (moins de 60 % de dettes et moins de 3 % de déficits publics par rapport au PIB dans chaque État de la zone euro). L'Allemagne avait ouvert la voie de son propre chef et pour son

propre compte, en se montrant plus drastique encore. Les modalités d'application effectives de l'engagement européen adopté devront retenir l'attention, quand il s'agira de les définir avec précision.

Au moment où Jean-Claude Trichet quitte élogieusement la direction de la Banque centrale européenne au profit de l'italien Mario Draghi, le nouvel homme fort des finances européennes aux côtés de Jean-Claude Juncker, à la tête de l'Eurogroupe, sera à l'évidence le directeur général du FESF, l'allemand Klaus Regling. Un nouveau nom à retenir!

- Le Conseil européen de ce même 26 octobre a permis aux vingt-sept États de l'Union européenne d'encadrer, en quelque sorte, le travail effectué par la zone euro, en tant que telle. Rappelons brièvement les principales orientations dégagées ou dispositions arrêtées, car elles ne sont pas négligeables: attente des propositions de la Commission européenne concernant les agences de notation ainsi que la définition d'un cadre pour la gestion et la résolution des défaillances bancaires, présidence de la zone euro conférée à l'actuel président du Conseil européen (Herman Van Rompuy) en attendant qu'il puisse être désigné lors du renouvellement de la présidence du dit Conseil européen et pour un mandat d'une durée identique. Le Conseil européen de décembre reviendra sur la question, des modifications « limitées » du traité de Lisbonne pouvant s'envisager à cet égard.

Si José Manuel Barroso se considère comme le chef de l'exécutif communautaire tel que le concevait Jean Monnet, père fondateur de la méthode du même nom, il ferait bon d'ouvrir l'œil et le bon sur les changements qui s'envisagent.

L'Union européenne s'est montrée, par ailleurs, attentive aux aspects extérieurs de la politique économique de l'Union, qu'il s'agisse de la nécessaire « *politique globale en matière d'investissement* »; de la préparation du « sommet » du G20 à Cannes, afin de renforcer au niveau mondial les instruments de surveillance et de gestion des crises ainsi que la réglementation du secteur financier; de la bonne marche du Fonds monétaire international en lui « *assurant les ressources suffisantes pour lui permettre d'assumer ses responsabilités systémiques* »; de l'attention qu'il convenait d'accorder à la prochaine conférence de Durban sur le changement climatique après les déboires de la précédente rencontre de ce type à Copenhague, alors qu'un monde désormais peuplé de sept milliards d'humains devra se préoccuper

de plus en plus des conditions dans lesquelles, il faudra en accueillir trois de plus d'ici 2050.

À l'évidence, les résultats de ces marathons bruxellois n'ont pas été obtenus sans tiraillements, tensions et grincements de dents. Les passes d'armes entre Nicolas Sarkozy et David Cameron, à propos de la zone euro, ne sont pas passées inaperçues. Au premier ministre conservateur qui n'arrêtait pas de gémir (la crise de la zone euro affecte toutes nos économies, y compris celle de la Grande-Bretagne), Nicolas Sarkozy a rétorqué : « *Tu aurais mieux fait de te taire* », faisant allusion, sans doute, à la rébellion d'une partie des Tories manifestant leur désir de prendre le large en quittant les rivages douloureux de l'Union européenne. On a assisté, aussi, à un concours de sourires narquois entre la chancelière et son élyséen vis-à-vis à propos des promesses italiennes et des assurances de son *Cavaliere*. Silvio Berlusconi s'est défendu comme un beau diable, faisant remarquer que, malgré ses 120 % d'endettement par rapport au PIB, l'Italie avait un déficit public en meilleur état que celui de la France, décryptant même dans les événements que nous venons de vivre, une crise bancaire « surtout franco-allemande » ! Ceci dit, les nerfs des augures de la zone euro étaient soumis à rude épreuve à l'issue d'une semaine d'empoignades bruxelloises... Il convient donc maintenant de tirer les premières leçons de ces événements.

- La crise financière a eu le mérite de mettre en lumière la nécessité de consolider la construction européenne et plus encore de remédier à ses carences. Au-delà du traité de Lisbonne, les contours de deux entités complémentaires, mais distinctes, se précisent : l'eurozone et l'Union européenne. Toute la question est de savoir comment les contraintes propres à la zone euro seront conciliables avec le contrat communautaire au sens le plus large de l'expression.

- L'euro est un choix incontournable. On peut, en effet, vouloir revenir au franc français, au franc belge, à la lire italienne, au deutsche mark, au florin, à la peseta, etc. Et, par la même occasion, rétablir entre les pays de l'Union les contrôles des changes. Tout ceci, pour ne pas concéder de nouveaux transferts d'une souveraineté illusoire et formelle à une entité de caractère fédéral. On ne voit pas ce qu'on y gagnerait en commodité, pas plus qu'on n'imagine ceux qui ont aujourd'hui une vingtaine d'années, accepter un tel rétropédalage aussi vain et illusoire que la « démondialisation » face à la généralisation des nouvelles technologies et à l'immédiateté universelle des moyens de communication.

- La crise actuelle nous rappelle une évidence : l'échec de l'euro serait celui de la construction européenne elle-même qui, malgré tous les remèdes proposés par les professeurs « rustine », se lézarderait à vive allure.

Très vite, nous verrions exploser les contradictions latentes entre les économies concernées et nous assisterions à une renationalisation de politiques communes qui se sont traduites dans les faits concrètement comme, par exemple, la politique agricole commune.

- Dans les semaines qui viennent et les premiers mois qui suivront, il conviendra de mettre en œuvre les accords du 21 juillet 2011, revus, corrigés et enrichis par ceux du 26 octobre dernier, en préparant (déjà) la mise en place du « mécanisme européen de stabilité » prévu, de façon pérenne, en 2013.

- De même, il faudra tenter de mettre en place la taxation sur les transactions financières préconisées par les Français et les Allemands, même si toute la difficulté est de le faire au moins au niveau de l'ensemble des pays de la zone euro, puisque, dans le cadre de l'Union européenne, les Britanniques excluent de se rallier à une telle décision, pour préserver le libre jeu de la City de Londres et « coller » dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, aux intérêts américains. En outre, si « chaque pays choisit sa taxe » cela ne fera qu'entraîner de nouvelles complexités administratives et inégalités de traitements. Ce que précisément, nous cherchons à éviter.

- Dans un autre domaine, la question des eurobonds émis par une éventuelle agence européenne des trésors nationaux, « *pour couper court aux spéculations qui ne cessent d'opposer les États membres [de la zone euro] et d'aggraver les rivalités et les dissensions dans l'Union* » reste posée, mais n'est pas tranchée et risque de ne pas l'être un certain temps encore.

L'avantage des eurobonds (ou euro-obligations) serait d'émettre, on le sait, une dette commune à tous les États de la zone euro en tant que telle, alors qu'aujourd'hui un emprunt issu de l'Allemagne ne se confond pas avec celui de la France ou de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce, les taux sur les marchés variant d'un pays à l'autre entre 2,5 et 15 % selon les cas considérés. *Mutualisation des dettes signifie égalisation des taux.* Avec des eurobonds, le rendement de l'emprunt-euro, correspondrait, grosso modo, à une moyenne arithmétique entre les taux nationaux. Les dirigeants allemands actuels n'en veulent pas, du moins si on ne s'engage pas parallèlement dans une communautarisation solidaire des politiques budgétaires et fiscales. *Mutualisation et solidarité sont synonymes.*

- Enfin, la question centrale du *gouvernement de la zone euro* est clairement posée. Elle a même pris un caractère formel depuis que le 16 août, Angela Merkel et Nicolas Sarkozy ont proposé pour ce faire une réunion périodique semestrielle des chefs d'État et de gouvernement de la zone sous la présidence d'Herman V., à mon sens, la question centrale demeure,

l'abolition du vote à l'unanimité dans la zone pour assurer une gouvernance réelle, comme l'avatar slovaque en a rappelé la nécessité.

José Manuel Barroso s'exprimant devant le Parlement européen, le 28 septembre dernier, a rappelé que, *de facto* et *de jure*, la Commission européenne est déjà « *le gouvernement économique de l'Union* ». La Commission devrait donc être à la barre du processus, assumant son entière « *responsabilité* » devant le Parlement européen. Ce qui, dans le cadre du traité de Lisbonne, n'est ni le cas du Conseil européen, ni celui du Conseil des ministres. « *Un certain intergouvernementalisme*, a encore déclaré Barroso, *risque de ramener à la renationalisation et à la fragmentation* ». ... Or, a-t-il ajouté, « *le rythme de nos efforts ne peut pas être dicté par les États les plus lents* ». C'est pourquoi « *la contrainte de l'unanimité pour agir devra aller en s'amoindrissant* ».

En attendant, il a fallu, une année durant, « *négocier pied à pied* » pour définir un accord entre pays de la zone euro afin d'éviter la répétition de ce qui s'est produit avec l'actuelle crise des comptes publics : des dispositions ont été arrêtées non seulement pour sanctionner les pays déficitaires ou même en voie de le devenir. Elles définiront des procédures contraignantes qu'il s'agisse de la dette publique ou de la surveillance macroéconomique quand elles entreront en application.

Ceci dit, nous ne sommes pas au bout de nos peines. L'Union européenne ne sera vraiment sortie de la crise que lorsque la dette publique commencera à diminuer significativement (on ne le prévoit pas, dans la meilleure des hypothèses avant 2013-2014). Le compte n'y est pas encore, tandis que, sur le plan conceptuel, la question fédéraliste se trouve pleinement posée, chacun sentant bien qu'il est impensable de continuer à aller de l'avant avec les procédures intergouvernementales en cours. La presse française, entre autres, découvre ou redécouvre les vertus du fédéralisme, au moins dans ses implications monétaires, économiques et financières. Les esprits les plus audacieux entrevoient la possibilité d'y recourir à doses homéopathiques, ou si l'on préfère, en imaginant des constructions institutionnelles en pièces détachées... Je me crois ainsi revenu, pour ma part, au jeune temps de mes enthousiasmes d'après la deuxième guerre mondiale. Mais qui sait ? La crise aura eu, au moins, un énorme mérite en rappelant des évidences qui furent celles des pères fondateurs.

Contraintes et enjeux budgétaires

De plus, l'Union européenne est une enfant de condition modeste et contrainte sur le plan budgétaire. La Commission avait demandé une hausse de 4,9 % pour 2012, afin de faire face, à son niveau, aux dégâts

de la crise. Les gouvernements ont estimé qu'elle ne devrait pas dépasser 2,2 %. C'est-à-dire moins que l'inflation prévue (2,5 %). Soit 129,09 milliards d'euros en crédits de paiements, alors que le Parlement européen a fixé la barre à 133 milliards d'euros. C'est donc peu dire que les négociations entre les deux branches de l'autorité budgétaire seront difficiles.

Pour mesurer les moyens étriqués dont dispose l'Union, aujourd'hui, il faut se souvenir qu'en 1984, lors du Conseil européen de Fontainebleau où Mme Thatcher lança son historique cri du cœur « *I want my money back!* », les États membres s'étaient engagés à porter le budget communautaire à 1,24 % du PIB. Qui plus est, le budget fonctionnait « correctement » grâce à des ressources propres. Aujourd'hui, il dépend essentiellement des contributions nationales (c'est-à-dire des prélèvements sur les recettes nationales). C'est pourquoi, comme le dit M. Lamassoure, président de la commission des budgets du Parlement européen, « *les négociations sur le budget de l'Union tournent à une foire d'empoigne où chaque État évalue chaque politique selon son taux de retour et essaye de diminuer les dépenses de l'Union pour lesquelles il n'est pas bénéficiaire net [...]. L'Union reste donc en sous-exécution chronique des politiques.* »

Or, parallèlement à l'adoption du budget 2012, un débat fondamental s'ouvre sur la planification budgétaire 2014-2020. La Commission prévoit un taux budgétaire annuel de 1,05 % du revenu brut de l'Union. À titre de comparaison, les dépenses publiques dans les États membres de l'Union ont représenté en moyenne, 50,3 % du PIB en 2010. De plus, il faut savoir que sur une enveloppe globale d'un peu plus de 1 000 milliards d'euros sur sept ans, près de 387 milliards seront dépensés par la politique agricole commune dont 281 milliards d'aides directes aux agriculteurs. La Commission européenne et plus encore le Parlement européen souhaitent que l'Union européenne, pour des raisons conjoncturelles et structurelles évidentes liées à/ou révélées par la crise, dispose d'un budget doté de moyens opérationnels renforcés et ceci, au nom d'un principe : ce qui est dépensé de manière fragmentaire par les États membres, alors qu'il s'agit de matières relevant de compétences européennes, doit être *budgeté* à ce niveau sans alourdir pour autant la charge globale. Là encore, il s'agit de savoir si « l'Europe » a une réelle capacité de mutualisation budgétaire en faisant des économies d'échelle, dégageant des synergies, évitant les duplications.

Comme on le voit, l'Union européenne à bien des égards est à un carrefour. Ce qui est vrai face à l'ampleur de la crise financière et monétaire l'est également face à des difficultés d'orientation budgétaire lourdes de conséquences.

• Par ailleurs, l'Union européenne reste confrontée aux défis que lui posent des élargissements successifs. Dans la situation où elle se trouve, elle va devoir accueillir un vingt-huitième État membre : la Croatie, tandis que la Commission européenne propose d'accorder à la Serbie le statut de pays candidat. Après des négociations entamées en 2005, le traité d'adhésion sera signé sous l'actuelle présidence polonaise du Conseil des ministres de l'Union. Un nouveau partenaire deviendra donc effectivement membre de l'Union, le 1er juillet 2013. La Croatie en soi ne pose pas de problème majeur. Son adhésion a été anticipée juridiquement par le traité de Lisbonne, mais derrière l'adhésion croate, s'annoncent les adhésions potentielles de l'Albanie, de la Macédoine, du Monténégro, de la Serbie, déjà candidats, du Kosovo (quand il sera reconnu comme État par l'ensemble des pays de l'Union) ; de la Bosnie-Herzégovine, elle-même divisée en deux entités qui se supportent encore à peine (la *Republica Sprska* ethniquement serbe et la république croate et musulmane de Sarajevo). Bref, des entités que représentait jadis la seule Yougoslavie (à l'exception de l'Albanie). Nous souhaitons bien du courage à ceux qui, au cours des années 2013-2020, devront éventuellement démêler progressivement l'écheveau balkanique. Et ce n'est pas le seul, car se pose toujours la question de l'adhésion turque, celle d'un certain nombre de pays d'Europe orientale et dans l'Atlantique-Nord, celle de l'Islande. Avant de se lancer sérieusement dans ces nouvelles équipées, il faudrait que l'Union européenne se présente, à tout le moins, comme un espace politiquement organisé et gouverné, disposant de sa sécurité et surtout d'une seule politique à l'égard des autres États qui peuplent le monde. Nous en sommes encore fort éloignés, comme le descriptif auquel nous venons de procéder sommairement tend à le rappeler. Si je voulais m'exprimer de façon crue, je dirais même que l'UE n'est encore qu'un « ersatz » d'États-Unis d'Europe, tels que Jean Monnet – pour ne citer que lui (« l'inspirateur ») l'avait imaginé.

Comme l'écrivait dans un grand quotidien français du soir, Sylvie Kaufmann, à l'occasion d'une récente chronique : la crise de la dette et par voie de conséquence de l'euro est à cet égard révélatrice : « *plus personne, à l'étranger n'a de mots assez durs pour l'incapacité de l'Europe à se prendre en mains* ». C'est cela le véritable « déficit de crédit de l'Europe » ce mois d'octobre 2011. Et, c'est à cela qu'il faudrait, en priorité, remédier quand on pense à l'avenir.

(Paris, le 30 octobre 2011)

Codicille

Cette chronique datée du 30 octobre dernier venait, – ou peut s'en faut – d'être adressée au siège de notre revue, que nous prenions connaissance, comme tout un chacun, de la décision du premier ministre hellène de faire approuver directement par le peuple grec, en utilisant la voie référendaire, les conclusions dont l'Union européenne avait fini par accoucher aux forceps trois jours auparavant, après des semaines de tractations diurnes et nocturnes, afin de préserver la crédibilité de l'euro et, en tout premier lieu, d'épargner une banqueroute à la Grèce. Un vent de panique s'est alors emparé des places politiques et financières, provoquant une énième rechute brutale des bourses et l'explosion des tensions de toute nature, non seulement au sein de l'eurozone, mais dans l'ensemble de la communauté internationale.

L'effet de surprise paraissait à son comble alors qu'un « sommet » du G20 était annoncé à Cannes le 3 novembre, avec la participation des « grands » de la planète, en tête desquels Barack Obama et Hu Jintao.

Nul, certes, ne contestait le caractère démocratique de la démarche de Georges Papandréou, mais, nul ne pouvait ignorer, pour autant, que le plan de sauvetage concocté à Bruxelles était synonyme d'austérité renforcée pour le peuple grec et, selon les résultats des sondages, avait donc toutes les chances d'être rejeté par les citoyens lambda, même si le même premier ministre grec assurait que le bon sens populaire finirait par lui donner raison. De plus, les partenaires du gouvernement d'Athènes reprochaient à M. Papandréou de n'avoir soufflé mot de ses intentions. La ratification parlementaire était, apparemment, la seule qui s'envisageait. Le leader du *Panellinion Socialistikon Kinima* (Pasok) a de même surpris la plupart des membres de son gouvernement, dont le ministre des finances, Evangelos Venizelos, considéré comme le n° 2 de l'exécutif. Il était, à ce titre, devenu le principal protagoniste des négociations. La suite est connue...

Papandréou désavoué par une partie de ses propres fidèles a été « invité » se rendre à Cannes, la veille du rendez-vous du G20 où il fut sommé de s'expliquer séance tenante par Angela Merkel et Nicolas Sarkozy en répondant à la seule question qui hantait leurs esprits et ceux des autorités communautaires en cause : « la Grèce veut-elle ou non rester dans la zone euro ? ». Si oui, la Grèce devait remplir les engagements auxquels elle avait été amenée à souscrire à Bruxelles, en s'imposant des mesures d'austérité draconiennes quoi qu'il puisse lui en coûter. En attendant d'en avoir le cœur net, il fut convenu que le sixième versement d'un montant de 8 milliards d'euros attendu pour faire face à ses échéances de décembre ne serait pas libéré par le FMI et l'Union européenne. Dans les jours qui viennent

– procédure référendaire ou pas – Athènes se devait désormais d’appliquer les décisions prises avec ses partenaires de l’eurozone, lors du Conseil européen d’octobre. Le coup de semonce a porté ses fruits... D’une part, la « Nouvelle démocratie » (opposition de centre droit au Pasok) confirmait son accord en donnant la priorité au maintien de la Grèce dans la zone euro. D’autre part, Papandréou obtenait de justesse un vote de confiance de son propre Parlement, le 4 novembre, après avoir abandonné ses velléités référendaires au profit d’un gouvernement intérimaire engageant l’ensemble de la nation hellène à prendre les dispositions nécessaires à l’entrée en vigueur des mesures édictées par le club euro. Le deuxième objectif étant d’organiser des élections législatives au début de 2012 pour tenter de sortir le pays de la crise politique. Le « ouf » de soulagement des marchés et des partenaires européens ne doit pas, pour autant, à mon sens, nous dissimuler une réalité qui perdure : le psychodrame vécu sur les rives de la mer Égée n’est pas terminé, même si, à son tour, une *commedia dell’arte* d’une intensité particulière détourne notre attention vers Rome, au moment où le gouvernement Berlusconi vient d’accepter une « mise sous tutelle » conjointe des « autorités » communautaires et du Fonds monétaire international.

Dans cette ambiance toxique, l’espoir de voir les grands pays émergents voler au secours de la zone euro en participant au financement du nouveau Fonds européen de stabilité renforcé conformément au scénario de Bruxelles, notamment sous la pression du président français, a paru plutôt mince. Les Russes s’abritent derrière le FMI. Le Brésil, l’Inde et l’Afrique du Sud se sont défilés. Pour les États-Unis, la réponse a été en substance, « *aide-toi, le ciel t’aidera* » ! Seule, la Chine a paru disposée à envisager les opportunités dont les négociations pourraient lui paraître éventuellement bénéfiques. À Cannes, « l’Europe » a, effectivement, éclipsé le G20, mais à son propre détriment.

La seule mesure vraiment positive de ce début novembre, en vue de donner un peu d’oxygène à l’eurozone a été prise, en fait, par le nouveau président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, lorsqu’il a décidé, malgré les risques d’inflation toujours latents, d’abaisser les taux de la BCE de 0,25 %, dans la crainte d’une nouvelle récession. Ainsi s’amorce timidement une évolution à laquelle son prédécesseur Jean-Claude Trichet, n’avait pas tenu à souscrire dans les derniers temps de son mandat...

Pour conclure (provisoirement), une ultime réflexion nous vient à l’esprit : les événements présents démontrent avec éclat que la « monnaie unique » d’une entité comprenant 17 gouvernements répondant, chacun, à des logiques de politique intérieure différentes et, souvent des exigences

contradictoires, ne peut pas tenir durablement la route. Une monnaie supranationale requiert une autorité politique de même nature démocratiquement contrôlée en tant que telle au niveau européen et susceptible d'intervenir dans les divers domaines où s'exercent normalement les droits régaliens. Ce qui, après soixante ans d'intégration européenne, n'est toujours pas le cas, malgré l'existence d'une Banque centrale, par définition de nature fédérale, telle qu'elle a été instituée par les traités de Maastricht et de Lisbonne. Qui osera rompre les tabous?

(Paris, le 6 novembre 2011)